



Règlement tarifaire 2025

Règlement tarifaire selon le contrat de prestations avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI)

Tarifs pour le séjour

Bénéficiaires de rentes AI + APEA AI du canton de Berne	tarif journalier pour le séjour	CHF 135.00
--	---------------------------------	------------

Absence

En cas d'absence (hôpital/clinique), la réduction est de CHF 15.00 par jour pour les frais variables. Lors d'une absence planifiée (vacances), seule une taxe de réservation de CHF 65.00 par jour est facturée.

Services sociaux + APEA du canton de Berne ainsi que les personnes domiciliées hors canton	tarif journalier pour le séjour (forfait d'infrastructure de CHF 34.90 inclus)	CHF 168.35
---	--	------------

Absence

En cas d'absence (hôpital/clinique/vacances), la répartition de la facturation s'effectue selon les directives du canton responsable.

Tarifs pour la prise en charge à la place d'occupation

Bénéficiaires de rentes AI + APEA AI du canton de Berne	pas de facturation
--	--------------------

place d'occupation protégée	
-----------------------------	--

Services sociaux + APEA AI canton de Berne	encadrement par heure d'occupation	CHF 17.17
---	------------------------------------	-----------

place d'occupation protégée	(y compris forfait d'infrastructure de CHF de 1.91 max. 2'300 heures/an)	
-----------------------------	--	--

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou information.

Meilleures salutations

TANNENHOF AG

Lukas de Rougemont
directeur général par intérim

Gampelen, janvier 2025 LdR/RA